Coin du «Breuiteux»

L'JOUR DE L'AN

Eté, bé, ou montoi in n'e po été géniâ. Ayme tros, quatre journées d'iebi, d'vir que l'nouv jour y rapprochot; cha ch'étot des jouxi!

Vous ari vu les blanc bonnets gripper aux cheminées pou frotter les vitres, mette des propes rideaux, répouss'ter les meubes, rétcrubber les cauderlats, laver et j'ter d'l'eau pa mètes!

A des moments cosin, les femmes y n's'en connoitient pus; in les vot frotter comme si qui voulottent faire muebt les ramon vin terre; in dirot qui bateil'tent avec les grés. Ah! mais, ch'est qui faut faire prope; coperdes, ch'est pou l'sot jour!

In peut l'dire; ci n'd'e in drôle vin les cinquante-deux semaines, ch'est bon sti th. Tchon comédia; ch'est pisse qu'en Théâte Bisquées-Tout.

Du matin, tchi qui e des p'tits afants, y les vot rabrauter vin sin lit pon dire l'petit compliminit. Y errifa ben souvint qui l'répétout pindant tros semaines à l'avenche et l'ancmint arrivé y l'ont roublié. on ben, y n'e po moyen d'lieu faire ouvert leu bouque.

L's'antes, les pus grands, y rapportent des lettes pou faire vir qui saittent ben récrire; malheureusemint ch'est souvint l'pus belle pache d'écriture qui font vint tout l'année.

Après, teban qu'in décbind in bas, ch'est des gins qui vinn'tent pou leus étrennes, ou bin des pauvres qui vont d'porte in porte pou souhaiter inne bonne et heureuse année.

Pav après, ch'est les mon enqueus, les mes tantes, les mons cousins, les mes cousines, qui vinn'tent pon frotter ein vinache l'in conte l'arte, dbé, toudis!

Et, ch'est des bonces années par chi, des bonnes années par là, j'vous la souhaite bonne et heureuse d'in aute côté, et, tout cha, dit invenc lene pna belles menues, pa des gins qui font risette ou ben fronch'tent leu bouque comme des p'tits tros d'cânfiot.

Et des baisses par chi, et des baisses par là; si ben, qu'tchan qui errifa l'dîner vous archeves l'visite de gins qui s'ont lac capeau pu l'quart d'onze heures pas'que (inter nous); je n'voros pos qu'cha trot répété, y m'a déjà fait gramiat d'violtes et chuffé des bonnes vins et des p'tits verres de douche. Y m'd' in, qu'in vous imbrachant, y vous bouta in nes tont frod vin vou n'œil et vous êtes imborgné pou l'restant de l'jouroée!

Ah! sti qui a dit que ch'étot l'sot jour y n'e po trompé. Comben qui n'd'a, qui vont dire in serrant leus la et in fronchant leu bouque: bonne année! bonne santé! toutes sortes de bonheurs que j'vous souhaite, et, qu'in tournant leu tête d'l'aute côté, y dittent in d'vin leu vinte: ébé, bé, tchon corvée! tchou punition!

Et, du soir, vous machi vin vou lit, fin mate, invecque l's'oreilles qui broum'tent encor des baisses qu'in vous a données. Et vous s'indormez sus l'air de l'fameuse chanson: «Il pleut des baisers».

Sti qui s'plaint d'avoir eu trop d'baisses que qui arot dit en temps passé; y parettrot qu'in France, in Allemagne, in Ingneiterre, ch'étot in mote, l'jour de l'an, que l'premi v'an pouvot, pa les rues, imbrachi tertus et s'femmo à volouté; comme ch'étot pisse qu'l'ame ducasse, cha a fini pa s'brader, coperdes?

Vous veyt que l'coutemme de l'ecouvalé année fil' data de lommiat, dnou? Vous sari croire qu'fil' s intraisée avec elle des visaés étrangeres qui existent acor en jour d'aujourd'hu?

Ainsi, y s'd'a graminé qui croittant que si ch'est in homme qui vous souhaite l'bonne année l'premi, tout ira ben, mais si ch'est inne femme, y vous arrivera malheur pindant l'année.

Cha m'rappello tondis, teban qu'j'étoe p'tit, l'jour de l'an, inne marchante qu'fil' rapportot du lait à m'majon in brayent.

In fil d'mauts que qui a, fil' répond qu'fil' souhaité inne bonne année à inne cliente qui lui a donné l'main ana l'oreille in l'traitant d'tous les noms.

— Mi, l'pinsea, fil' dit cheulle fille, que s'n'homme li avot déjà souhaité, j'li die inna bonne année, et cheulle malhonnête fil' me donne inne calotte que j'ai acor fin du ma à m'n'oreille!

Y n'd'a, aussi, qui croittent que l'matin du jour de l'an; si in réussit à mette in son l'main d'in paufe, sans qui l'enche demandé, in ara du bonheur tout l'année.

Quand ben même que l'paufe l'arot d'maadé, l'pinse que vous n'pouvez po mi quemincbi l'année que par faire la charité.

Che ch'est inne belle croyance.

Bé, accontez, si in vorot busiser, y e acore les pus drôles de coutoumes que l'nouvelle année.

Pou m'part, mi, j'sus fin bénéche, pas'que cha m'donne l'occasion d'vous dire min p'tit compliminit.

Accoutez, li v'la:

In a trouvé l'moyen, qu'in nous dit, d'faire d'l'or. Dit! dbé, que qu'ch'est d'ebe; l'or est une chimère. Notes qu'l'pas grand bien qu'in peut avoir sus l'vest la santé qui est in trésor. (terre d'vecque m'pus bell' risette

Y vout min teheur j'vous la souhaite.

Bives contints, soyes heureux,

Et v'là les souhaits du Breuttaux.

Jules Watteeuw.

PETITES NOUVELLES

Le docteur anglais, Ferrar, est mort, à Moscou, du typhus, contracté alors qu'il aidait M. Nansen à organiser des secours contre la famine.

Suivant une dépêche de Berlin, un journal viennois signalait, il y a quelque temps, qu'une odeur d'air délétère s'a passé sur le village de Zehlendorf, au sud-ouest de Wilhemstrasse. Des habitants furent intoxiqués et ne se remirent que plusieurs heures après avoir respiré cet air empoisonné. Jusqu'à présent, le mystère n'a pu être éclairci.

M. Franklin-Bouillon est arrivé à Paris, rentrant de Cilicie, où il a organisé l'évacuation des chrétiens. Il a rédigé un compte rendu sommaire de sa mission au Président du Conseil.

M. Le colonel Reboul est allé en Allemagne, afin de se rendre compte sur place de la situation exacte de ce pays, de savoir en particulier si l'Allemagne est incapable de payer ce qu'elle nous doit. Le colonel publie le résultat de son enquête. Il a constaté que l'Allemagne nous berne au point de vue militaire et ne remplit aucune des obligations du traité, et il a constaté que la situation économique du Reich est des plus prospères.

L'EMPLOI DES OUVRIERS BELGES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Une déclaration des patrons de Roubaix-Tourcoing

Après la communication de M. l'Inspecteur du Travail de Roubaix, que nous avons publiée avant-hier, les patrons de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing nous prient d'insérer la déclaration suivante:

Nous croyons devoir répondre à la communication que M. l'Inspecteur du Travail et Directeur de l'Office municipal du placement de Roubaix a fait insérer dans la presse locale.

1° M. l'Inspecteur du Travail dit: «qu'il n'a jamais mis opposition à l'immigration des ouvriers de nationalité belge lorsque ces ouvriers exerçaient des professions pour lesquelles il n'était pas possible à l'Office de donner satisfaction aux employeurs par la concours des chômeurs inscrits, français au bel âge, habitant le région».

En effet, M. l'Inspecteur du Travail n'a jamais mis opposition à l'immigration des ouvriers de nationalité belge, même pendant les plus dures moments de chômage que nous avons traversés.

C'est seulement depuis le 10 novembre 1921 que M. l'Inspecteur du Travail a refusé les avis favorables aux demandes de permis de libre circulation en France. La décision de l'Inspecteur du Travail venait à la suite d'une véritable mise en demeure qui lui avait été adressée par le secrétaire de la Bourse du Travail de Roubaix.

Dans cette mise en demeure, le secrétaire de la Bourse du Travail de Roubaix demandait à l'Inspecteur du Travail d'intervenir; et il se réclamait de 342 ouvriers et ouvrières qui, d'après lui, étaient victimes de grève et ne trouvaient plus d'emploi dans les usines. Le secrétaire de la Bourse du Travail disait que l'amertume de ces victimes de grève a était d'autant plus grande qu'ils voyaient chaque jour embarquer devant eux des ouvriers qui non seulement n'étaient pas Français, mais résidaient au Belgique. Textuellement, le secrétaire de la Bourse du Travail disait: «C'est contre l'embauchage de cette main-d'œuvre étrangère, au détriment d'ouvriers français ou des ouvriers locaux que nous protestons énergiquement».

2° M. l'Inspecteur du Travail déclare qu'il agit en conformité des instructions ministérielles et du vœu de la Commission Paritaire de l'Office.

La circulaire ministérielle dont se réclame M. l'Inspecteur du Travail date de plus d'un an (2 décembre 1920), et ne n'est que depuis la fin de la grève générale qu'il a cru devoir en faire une application stricte.

3° M. l'Inspecteur du Travail déclare:

«Jamais ces industriels ne se sont adressés au Bureau Municipal de Placement, dont l'institution n'est cependant faite que pour leur être utile et agréable.»

Sans doute, la majorité des embauchages se font dans les usines suivant une tradition constatée. Mais nous affirmons que chaque fois que cela a para utile, les industriels se sont adressés à l'Office Municipal de Placement. Les industriels cependant, regrettent que cet Office Municipal de Placement paraisse être mis spécialement à la disposition des Syndicats ouvriers ou des hommes politiques. Il nous est pénible de rappeler, à ce sujet, que M. De Brabander adjoint au maire de la ville de Roubaix, a publié dans l'organe officiel de la Fédération du Nord du parti socialiste, les lignes suivantes:

«Nos industriels manquent de main-d'œuvre, et qu'ils s'adressent aux Offices municipaux de placement, aux syndicats ouvriers; ils y trouveront tout ce dont ils ont besoin, travailleurs qualifiés, bons et diligents, qui loueut leurs bras, mais ne vendent pas leur rancœur.

«Nous verrons bien si le Gouvernement obtempérera aux ordres du patronat et s'il prêtera une oreille complaisante aux mensonges des sociétés industrielles».

Il est vraiment regrettable que des militants syndicalistes donnent ainsi au Bureau Municipal de Placement une étiquette d'opposition aux industriels, et nous protestons énergiquement contre les affirmations citées; elles ne tendent à rien moins qu'à jeter le suspicion sur les ouvriers et ouvrières dont l'embauchage se fait pas par l'intermédiaire des syndicats ouvriers ou du Bureau Municipal.

Nous nous inquiétons aussi de ce que cette campagne semble avoir pour but principal d'enlever aux patrons et aux ouvriers la liberté d'embauchage. Les patrons ne pourront jamais subir d'obligation à ce sujet, de quelque côté qu'elle vienne, et entendent conserver la liberté d'embauchage.

Pour terminer nous croyons pouvoir signaler à M. l'Inspecteur du Travail que, contrairement à ce que lui écrivait le secrétaire de la Bourse du Travail de Roubaix à la date du 10 novembre, l'Union des Syndicats du Nord (C.G.T.), a déclaré dans une circulaire:

«Nos camarades de Roubaix et environs ont à presque tous réintégré l'usine. La bombre des victimes est maintenant minime.»

Les restrictions qu'a cru devoir apporter M. l'Inspecteur du Travail au recrutement de la main-d'œuvre ne sont donc plus utiles, en admettant qu'elles l'aient jamais été, ce que nous contestons.

Les Patrons de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing.

LE STATUT FISCAL DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Un groupe de nos lecteurs nous prient d'insérer les justes réflexions suivantes:

Sous ce titre, nous lisons dans le «Journal de Roubaix» du 30 décembre, qu'une circulaire, signée de M. Baudouin-Bugnet, directeur général des contributions directes, vient d'être adressée aux agents des contributions directes, leur recommandant, d'une façon spéciale, d'apporter toute la modération possible dans l'établissement des impôts dans les Régions Libérées.

Que faut-il entendre par «modération»?

Il ne peut évidemment s'agir que de l'application du coefficient sur le chiffre d'affaires déclaré, puisque le taux de l'impôt est intangible.

Nous rendons également hommage à la bienveillance de l'Administration centrale, et nous voulons espérer que les agents des contributions rendront rompre de cette circulaire, dans toute la mesure du possible, car nous devons malheureusement reconnaître que, jusque maintenant, non seulement il n'a pas été mis d'un coefficient modéré, mais, dans bien des cas, le coefficient maximum a même été dépassé.

Chronique Locale

ROUBAIX

Nos ateliers étant fermés le premier jour de l'An, le *Journal de Roubaix* ne paraîtra pas demain, lundi 2 janvier.

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 1er JANVIER:

Aujourd'hui, Circoncision.

1er jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 46; coucher, à 16 h. 08.

Lune: Nouvelle lune de 29. Premier quartier, le 6 janvier.

Pharmacieus de service: Florquin, 65, rue de Tilleul; Massat, 11, rue d'Alsace; Willot, rue du Vieil-Abreuvoir.

Œuvre Saint-François-Régis (mariages), 22, rue Richard-Lenoir, de 10 h. 30 à 12 h.

A 15 h., «Le Divan noir», Tournée Baret, à l'Hippodrome.

A 16 h., «Rigoletto», opéra, au Casino.

A 20 h., «La Cocarde de Mimi-Pinson», opérette, au Casino.

DEMAIN, LUNDI 2 JANVIER:

Ce jour, saint Basile; demain, ste Geneviève.

2e jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 47; coucher, à 16 h. 04.

Lune: Nouvelle du 29 décembre; Premier quartier le 6 janvier.

A 20 h., «La Cocarde de Mimi-Pinson», opérette, au Casino.

Revue de l'Année

Nous voici arrivés au jour de passer, selon la coutume, une brève revue de l'année roubaisienne.

Au point de vue politique, il n'y eurait pas d'événement important à signaler, s'il ne s'était produit une scission dans le parti socialiste, divisé ici comme partout entre vieux socialistes et communistes, entrement dit entre ceux qui sont arrivés et ceux qui veulent arriver.

1922 doit voir des élections cantonales, qui peuvent servir de grandes manœuvres pour les luttes électorales futures. Les partisans du progrès dans l'ordre ne doivent pas trop compter sur ces divisions entre socialistes pour assurer leur succès, ni surtout fonder aucun espoir sur une fraction quelconque de ces frères ennemis. Les uns et les autres restent toujours ce qu'ils sont: un parti au dessus de la Patrie et de la Cité. On ne triomphe d'une idée que par une autre idée: l'intérêt de la Cité, l'intérêt national au-dessus de tout, voilà le lien qui devra unir les citoyens librement associés pour la France et pour Roubaix.

L'année sociale aura laissé s'appesantir sur nous la dure et douloureuse empreinte du chômage et des conflits du travail. Mais à ceux qui espèrent toujours, même contre toute espérance, il a bien dû permis de relever des lueurs dans ces sombres jours: une solidarité qui, parfois, ne connut aucune barrière entre fils d'une même Ville; et l'idée s'offrant d'imposant à tous, patrons, employés, ouvriers, que l'intérêt de leur métier leur commande bien plus de s'unir loyalement que l'intérêt de leur classe ne les pousse à la lutte les uns contre les autres. Car on vit d'un métier, mais, travailleurs intellectuels ou travailleurs manuels, on meurt de la révolution.

1922 doit voir cette pensée dominer les rapports sociaux, afin que chacun mis à sa place dans l'ordre de la production, retire de sa collaboration les avantages que la justice commande.

Aux derniers jours de l'année, la physionomie de Roubaix s'est un peu modifiée par la démolition commencée du vieux clocher de Saint-Martin, témoin et même, par ses cloches volées par les Allemands, un peu acteur de tant d'événements dont notre Cité fut le théâtre depuis des siècles, en particulier son merveilleux développement. Que verra à son tour le nouveau clocher, copie de l'ancien, qui sera édifié cette année? La paix, la concorde entre les citoyens, leur fidélité à leur ville et la prospérité qui en est le fruit? C'est notre vœu.

Nous n'avons pas encore eu, en 1921, l'Hôtel des Postes dû à l'une des Cités les plus actives de France. Ce sera peut-être pour 1922, de même que le monument dû aux morts roubaisiens pour la France, que les circonstances n'ont pas permis d'entreprendre l'année écoulée.

1920 avait été l'année familiale dans toute la France, grâce à des initiatives parties de Roubaix. Le mouvement ne peut pine s'arrêter. Il s'est développé en 1921 et, par une conséquence logique, il a augendré, à Roubaix encore, un renouveau de l'action régionaliste. La région étant la famille agrandie, la nature nous indique qu'il nous faudra bien vite revenir aussi à cette tradition pour donner à notre cher pays de France une vie puissante et harmonieuse.

Les sentiments chrétiens de la population roubaisienne ne sont affirmés au cours de la mission donnée dans toutes nos églises au mois d'octobre. On peut s'en réjouir, non pas seulement au point de vue religieux, mais aussi en bon Roubaisien et en bon Français, car le catholicisme encourage, soutient et cimente toutes les améliorations sociales.

En résumé, 1921 aura montré, avec plus de force encore dans notre ardente Cité qu'ailleurs, la vérité de cette belle devise qu'un bon derivain de cœur purement français, Henri de Noussanne, a donnée comme titre à l'un de ses livres d'après-guerre et que nous citons en la complétant: «Il faut être «d'un foyer, d'un métier, d'un pays et d'un «ciel.»

Puisse 1922 réaliser chez nous cet idéal!

A. T.

CAISSE D'ÉPARGNE

La réunion générale annuelle de fin d'année s'est tenue, jeudi dernier, à six heures, dans la salle des séances du Conseil, sous la présidence de M. B. Wibaux.

LES OPÉRATIONS EN 1921

Ainsi qu'il est d'usage, lecture a été donnée du compte-rendu moral et financier des opérations de l'année 1921: l'exercice n'étant pas définitivement clos, nous ne pouvons, pour l'instant, que présenter un résumé succinct des opérations:

Au 1er janvier 1921, il a été dû à 46.970 déposants	46.331.640 30
Il a été reçu pendant l'année	22.127.089 68
Ensemble	68.458.679 98
Il a été remboursé	13.034.650 69
Reste donc	55.424.029 31
Les intérêts capitalisés au 31.12 1921 se montent à	2.115.854 84
Le solde nouveau au 31 décembre est donc de	57.539.884 15
Soustrait pour 1921 une augmentation de 1.753 déposants et une augmentation de solde de	11.206.243 85

RAPPORT DE M. BONAMI WIBAUX

Ensuite, dans un intéressant exposé, M. Wibaux donne d'utiles détails sur la marche prospère de l'établissement.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en donner quelques extraits:

«Le «Journal officiel» du 27 octobre 1921 a publié la situation des Caisses d'épargne au 31 décembre 1920; nous relevons pour les versements 1 milliard 961.267.452 fr. fil rontre 1.415.583.778 fr. 36 de remboursements. Le solde des Caisses d'épargne, qui était au 31 décembre 1919 de 5.088.751.204 fr. 24, n'est trouvé augmenté en 1920 d'environ 700 millions pour 8.755.194 déposants, ce qui donne en moyenne par livret 661 fr. 90.

LA CRISE

Malgré la crise pénible d'une longue période de grève, les résultats de l'année 1921 pour notre ville, bien qu'inférieure à ceux de 1920, sont néanmoins très intéressants: plus de 9 millions d'excédents de recettes, un chiffre d'opérations de 58.967 se montant à 35 millions, équivalant, à peu de choses près, au chiffre de 1920; tels sont les résultats globaux pour 1921.

Le mouvement ascensionnel ne s'est donc pas ralenti puisque les dépôts dépassent à ce jour 57 millions, accusant ainsi, depuis le 1er janvier, un nouvel accroissement de 11 millions. Ce résultat est été certainement supérieur, si l'on tient compte que le nombre et le montant des remboursements se sont trouvés anormalement grossis par les retraits importants, nécessités par la crise du logement qui a obligé bon nombre de nos déposants à acquérir leur maison pour trouver à se loger; et aussi par les retraits de fonds effectués par des titulaires, en vue de souscrire, en novembre dernier, à la nouvelle émission du Crédit National. Plus que jamais, il semble qu'il est nécessaire de faire l'éducation des classes laborieuses pour faire comprendre la nécessité de l'épargne et démontrer qu'il est nécessaire de réaliser des économies, si l'on veut réparer les immenses pertes occasionnées par la guerre et subvenir aux charges écrasantes qu'elle nous a léguées. Nous ne devons rien négliger pour faire pénétrer cette conviction dans l'esprit de la jeunesse sur laquelle reposent toutes les espérances de l'avenir.

LE NOUVEAU LIVRET

Nous avons, à cet effet, modifié notre nouveau livret et édité quelques tracts de propagande, en vue de diffuser davantage les idées d'épargne et de prévoyance; car il est bon de faire connaître que si l'épargne ne se commande pas, on peut facilement le provoquer et le stimuler: il convient pour cela de rappeler souvent les avantages que procure un livret pour songer à atténuer les effets désastreux du chômage, de la maladie et aussi l'éventualité d'une vieillesse... peut-être sans ressources. On ne saurait trop répéter ce que ces situations ont de pénible pour l'ouvrier et il est de notre devoir de chercher à en atténuer les fâcheuses conséquences.

LA VITALITÉ DE LA CAISSE de ROUBAIX

Les excellents résultats que vous venez d'entendre témoignent, une fois de plus, de la puissance de vitalité de notre caisse et démontrent la confiance toujours plus grande dans notre institution qui a fait ses preuves pendant la guerre. Sans doute, les bienveillantes dispositions de la loi du 29 août 1916 qui a supprimé les limitations de versements et surtout celle du 18 octobre 1919 qui a porté le maximum à 5.000 francs, y eut également beaucoup contribué; il est juste de reconnaître qu'il y a aussi d'autres raisons qui expliquent, cette année, les plus-values de versements en dehors de l'apport des salaires qui n'a pas été aussi important qu'on eût pu le souhaiter, en raison du chômage qui a sévi, de façon durable, toute l'année; et la grève générale du Textile qui nous a enlevé 1.550.000 fr., et même le double, si nous tenons compte de l'arrêt des versements de cette période; il y a en surtout l'apport important du petit commerce, qui, réalisant ses stocks, au fur et à mesure des ventes, n'a pas fait le remploi immédiat par des achats courants, comme rela se pratique en temps normal, le petit commerce, qui nous a apporté des disponibilités, a tenu, en l'espèce, le même rôle que le client qui a préféré s'abstenir pour faire ses achats en baisse.

UN VŒU INTÉRESSANT

Produire et épargner, telles sont les deux conditions essentielles auxquelles est subordonné le relèvement du pays: bon nombre de raisons se sont déjà prononcées pour un vœu tendant à relever le maximum des dépôts à 10.000 francs; nous ne pouvons que nous joindre à nos collègues pour en hâter le réalisation et souhaiter que nos assemblées législatives interviennent bientôt pour améliorer la loi du 20 août 1895 et en obtenir la réforme dans un sens plus libéral. Nous suivons aussi avec le plus grand intérêt les travaux de nos conférences régionales et les efforts incessants de la Conférence générale des Caisses d'épargne qui tendent à faire de notre institution un organisme financier et une œuvre de progrès social de premier ordre, de manière à assurer à notre intéressante clientèle toute la sollicitude et les bienfaits dont elle est digne.

M. le Président termine en rendant un hommage mérité au personnel pour la zèle et l'assiduité au travail, dont il ne manque jamais de faire preuve de façon suivie. Il félicite également, tout particulièrement, MM. les directeurs et directeurs-adjoints de la Caisse-mère et des succursales, de leur si utile et précieuse collaboration, puis il remet avec le plus grand plaisir les plaquettes suivantes:

1° La plaquette d'argent pour qu'une année de dévouement à la mémoire de M. Victor Desparture, de Roubaix; à MM. J. Fourtinnis et O. Laloy, de Wattrelos; — 2° la plaquette de bronze argenté pour huit années de dévouement à M. Arnoult-Delcourt, avec ces plus sincères compliments et ses meilleurs vœux pour les voir longtemps encore continuer leur bonne collaboration.

Et il ajoute en matière de conclusion:

Soubaitons maintenant qu'une période de paix et de travail puisse succéder après la période si pénible que nous avons traversée, pour que nos laborieuses populations puissent renthuser, dans le calme, une ère de prospérité qui ne pourra qu'être profitable à tous.

Ajoutons, de notre côté, un mot de sympathie envers l'actif et dévoué trésorier de la Caisse d'Epargne, M. A. Scherpereel, qui remplit ses délicates fonctions avec un zèle, une habileté et une courtoisie ouvers tous, dont le prix est doublé par une aimable modestie.

Un Français lâchement assassiné à Scutari (Turquie)

IL ÉTAIT MARIÉ A UNE ROUBAISIENNE

Une lettre adressée à l'un de nos dévoués collaborateurs par un Roubaisien, le Frère Amédée Joly, de l'Ordre des Augustins de l'Assomption, actuellement près de Scutari,

M. GEORGES DUFRESNE-LEGRAND

nous apprend la mort de M. Georges Dufresne, directeur d'une importante minoterie turque.

M. Georges Dufresne qui était marié à une Roubaisienne, Mlle Legrand, sœur de M. Albert Legrand architecte-paysagiste, 42, rue Barbieux, a été victime d'un lâche assassinat commis le 12 décembre, à Scutari.

Le motif de cet assassinat est une demande de travail, formulée par un ancien ouvrier et qui ne fut pas agréée.

Voici d'ailleurs sur ce crime quelques détails intéressants:

«Patron, avez-vous du travail?»

Comme nous le disions plus haut, M. Georges Dufresne dirige à Scutari une importante minoterie dont les actionnaires sont pour la plupart des Français.

Le lundi 12, vers 18 h., à l'heure de la fermeture de l'établissement, M. G. Dufresne s'en retournait chez lui quand un ancien ouvrier du moulin, de nationalité kurde, s'approche de lui: «Patron, dit-il, avez-vous du travail pour moi?»

A cette question, M. G. Dufresne lui répondit que pour le moment il regrettait ne pas pouvoir lui en donner, son personnel étant au complet.

— Ah! il n'y en pas, répondit son interlocuteur. Eh bien, tiens! Alors d'un geste subit, il lui plongea un couteau dans le ventre et prit la fuite.

A la poursuite de son agresseur

Malgré la vive douleur qu'il ressentait et n'écoutant que son courage, M. Dufresne se mit à la poursuite de son agresseur qu'il parcours de 80 mètres, tout en perdant du sang en abondance.

Rejoignant celui qui l'avait frappé, au corps à corps de quelques minutes s'ensuivit, mais à bout de force, M. Dufresne lâche prise et tomba comme une masse sur la chaussée. Le kurde en profite pour lui donner trois nouveaux coups de couteau qui lui perforèrent le poumon, la rate et le foie.

Entre la vie et la mort

Quelques minutes après, attirés par les plaintes de la victime, des passants vinrent le secourir et, sur les conseils d'un docteur, M. Dufresne fut transporté à la clinique Cbifa, à Kadi-Keuy où il fut entouré de grands soins, ayant la joie de trouver près de lui son épouse qui, jour et nuit, se trouva à son chevet.

Durant son séjour à in clinique, les religieux de l'Assomption vinrent très souvent rendre visite au blessé que le docteur espérait sauver sauf complications. Celles-ci malheureusement survinrent et le 22, à 4 h. du matin, au moment où un Père Assomptionniste venait de lui apporter le Saint-Viatique, M. G. Dufresne expirait.

La police est à la recherche du meurtrier qui aura sans doute pris la direction de l'intérieur du pays.

La victime

M. Georges Dufresne était le fils d'un minotier de Quaedypre (Nord) où il était né. Il était l'aîné de dix enfants qui actuellement possèdent tous une belle situation.

Marié, il y a près de 15 ans, à une Roubaisienne, Mlle Legrand, M. G. Dufresne partit quelque temps après son mariage, diriger à Scutari l'établissement à la tête duquel il se trouvait encore.

De son mariage naquit une fille qui a actuellement 12 ans.

M. Dufresne était un homme courageux et consciencieux dans toute l'acceptation du mot et aussi un ardent patriote. Quand vint la mobilisation, il se mit en toute pour la France avec sa femme et son enfant et rejoignit à Dunkerque le 310e R.I. avec lequel il fit toute la campagne.

A la démobilisation, il repartit pour Scutari reprendre ses occupations dans lesquelles, comme auparavant, il s'employa à servir fidèlement l'intérêt de ses patrons.

Les funérailles de la victime

La mort de M. G. Dufresne causa dans toute la colonie française de Scutari et de Kadi-Keuy, une vive émotion. Le défunt était très estimé de tous, aussi y eut-il le 24 une très grande assistance à ses funérailles qui furent célébrées en l'église paroissiale de Kady-Keuy. On y remarquait le représentant du consul général de France, celui de l'Union Nationale des Combattants et plusieurs notabilités de la colonie française de Constantinople.

Des couronnes avaient été offertes par la direction et le personnel de la minoterie ainsi que par l'Union Nationale des Combattants et quelques amis de Constantinople.

En cette douloureuse circonstance nous présentons nos plus sincères condoléances à M. et Mme Albert Legrand.

Aurons-nous un nouvel Hôtel des Postes en 1922?

On peut l'espérer d'après la lettre ci-après relative aux travaux de construction de cet édifice que M. Lebas, député-maire, vient de recevoir:

Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes. — Direction de l'Exploitation postale.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de construction de l'Hôtel des Postes de Roubaix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les plans établis par l'Architecte, vont être soumis incessamment à l'examen de la Commission des Bâtiments de mon administration.

Il sera ensuite procédé à l'élaboration des devis et des rubriques des charges.

Ces opérations seront menées activement et, comme vous au avez le désir, les travaux de construction pourront vraisemblablement être entrepris au printemps prochain.

Veuillez agréer, etc...

Signé: Le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes.

Rappelons que le projet municipal prévoit la construction de cet édifice sur l'actuel carreau des Halles, entre les rues de la Sagesse et de l'Union.

Un peu d'éclairage, s. v. p.

Nous nous faisons ici l'interprète de nombreux lecteurs et ainsi d'étrangers qui ayant à se rendre le soir à l'Hôtel des Postes... provisoire, arpentent la rue du Coré dans sa faible longueur sans pouvoir remarquer où se trouve le bureau des Postes.

Jadis, quand cet immeuble était occupé par le Cercle de l'Industrie, deux luminaires en marquaient l'entrée. Comme ces portants existent encore, il ne serait pas superflu d'en allumer un, chaque soir, afin qu'à l'aide de sa clarté le public puisse lire l'inscription: «Postes, Télégraphes et Téléphones» qui surmonte la porte d'entrée.

Faisant cela, l'Administration des P.T.T. ne grèverait pas trop son budget et rendrait un très grand service à ceux qui sont forcés d'avoir recours à ces services.

MORT DE M. Th. GRIMONPREZ. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Théodore Grimonprez, fondateur et premier administrateur de la Banque Régionale du Nord, décédé à Roubaix, en son domicile, 58, boulevard de Paris, à l'âge vénérable de 91 ans.

Les funérailles de M. Grimonprez seront célébrées le mardi 3 janvier, à 10 h., en l'église Saint-Martin.

LES FUNERAILLES DE M. Ch. MARTEL, MORT AU CHAMP D'HONNEUR. — Samedi à 10 h., en l'église du Saint-Sépulcre, ont eu lieu les funérailles de M. Charles Martel, constructeur-mécanicien, membre du Racing-Club de Roubaix, soldat au 243e R.I., décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, mort pour la France à Hébuterne, le 10 juin 1915, à l'âge de 32 ans.

De nombreux amis du défunt avaient tenu à témoigner par leur présence à ces obsèques toute leur sympathie à la famille du défunt.

Après la cérémonie religieuse, le corps fut conduit au cimetière où il fut inhumé.

HALLE FLIPO. — Beurre extra (supérieur à tout, 12 fr. Baisse sur les fromages: Hollande gras 8 fr.; extra, 9 fr.; Chester, 7 fr.; extra 8 fr. Gruyère depuis 6. 7. 8 fr.; extra, 11 fr.; Gouda vieux, 8 fr. Voir autres. Pain d'épices, 3 et 4 fr. Café, 8.50. Margarine, 5.50. 849882

L'INSCRIPTION DES FUTURS SOLDATS. — Les listes d'inscriptions des soldats de la prochaine classe, viennent d'être affichées dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville, rue Neuve. Elles comptent 963 inscrits pour les trois cantons, savoir: canton Nord, 387; canton Est, 496, et canton Ouest, 179.

L'INNOVATION SENSATIONNELLE. — Suite à l'article paru hier: Etrennes offertes uniquement à MM. les Cafetiers, Marchands en 1/2 gros et Revendeurs. Dans le but de permettre aux commerçants ayant fait des achats aux magasins de gros, pendant l'année 1921, de faire eux-même la valeur des Etrennes qu'ils désirent, la Mte Ducoulombier-Simons leur reconnaîtra le droit de déduire les Etrennes expliquées ci-dessous, mais seu-

DERNIÈRE HEURE

LE BUDGET DE 1922 VOTÉ A TEMPS

L'expédient des douzièmes provisoires a été ainsi évité

Paris, 31 décembre. — Aujourd'hui, à la séance régulière du 1er janvier, le «Journal officiel» publie la loi de finances pour l'exercice 1922. Pour la septième fois consécutive depuis 1875, l'expédiant des douzièmes provisoires est évité. Il faut remonter à 1908 pour trouver un budget voté en temps normal. L'année 1921 aura été bien employée puisque nous apporte la suppression du budget extraordinaire et des comptes spéciaux dépenses, la réduction de l'inflation et enfin, le vote de la loi de finances avant le 1er janvier. De plus, la Chambre a encore fait de bon travail en adoptant par 385 voix contre 154 la proposition de M. Bonnefous. Désormais, le Luxembourg ratifie le vote du Palais-Bourbon, le nombre des députés sera réduit et il n'y aura plus d'élections partielles. Nous économiserons, en 1924, 96 députés de moins.

UN AVIATEUR AMÉRICAIN BAT LE RECORD DE LA DURÉE PAR 26 H. 19'25"

New-York, 31 décembre. — Un monoplan piloté par Edouard Stinson aurait battu le record du monde de durée. L'aviateur serait resté en l'air pendant 26 h. 19'25".

LA CONFÉRENCE INTERALLIÉE & LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

Paris, 31 décembre. — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Poincaré.

M. Aristide Briand a longuement répondu aux questions qui lui ont été posées.

Au sujet de la rencontre de Cannes, un programme précis des discussions et surtout des résolutions ne sera dressé qu'en pleine connaissance de cause. Une date fixée par les traités ne saurait être ni supprimée, ni diminuée sous quelque forme que ce soit, sans le plein assentiment de tous les signataires et d'abord des créanciers et titulaires de versements à recevoir.

M. Ribot s'est étonné que les gouvernements aient envisagé la possibilité d'un moratorium pour l'Allemagne, alors que la Commission des réparations n'a pris aucune décision à cet égard, et que rien ne permet de prévoir qu'elle pense accorder ce moratorium.

Au sujet de la dette allemande, M. Briand a envisagé toutes les hypothèses avec l'idée directrice que, quelle que fut la solution adoptée, elle devait, en aucun cas, se réduire ni les sommes ni les versements en nature qui, d'après la lettre et l'esprit du traité, doivent revenir à la France aux échéances les plus prochaines.

En ce qui concerne les conversations relatives à la reconstruction économique de l'Europe, il est certain qu'une possibilité de collaboration a été amorcée, non pas entre les gouvernements, mais entre des organisations commerciales, industrielles et financières des différents pays, de la France et de l'Angleterre d'abord.

M. Ribot estime que pour la réunion annoncée par des communiqués officiels d'une conférence européenne où seraient représentées toutes les nations et où seraient agités tous les problèmes économiques et politiques de la reconstruction financière de l'Europe, il est impossible pour la France de s'y prêter, sans qu'préalablement un plan ait été arrêté entre les futurs participants, et sans que des garanties aient été prises pour que notre créance et d'une manière générale, toutes les stipulations du traité de Versailles soient mises à l'abri de toute éventualité.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS ALLEMANDS

LA SITUATION S'AMELIORE

On mande de Berlin que la situation tend à s'améliorer. Les deux partis paraissent vouloir faire preuve de bonne volonté, en vue d'éviter une grève générale. Les revendications des cheminots ont été examinées en détail et ont fait l'objet de contre-propositions de la part du ministère des transports. Les négociations se poursuivent aujourd'hui. En raison de cette perspective d'entente, les cheminots paraissent avoir adopté une attitude plus raisonnable.

A Berlin, de petits groupes seulement d'ouvriers ont donné suite au mot d'ordre. En Saxe, les cheminots s'abstiennent. Ailleurs, les cheminots d'abstiennent. Ailleurs, les cheminots d'abstiennent, attendant le résultat des négociations engagées à Berlin.

DANS LES PAYS RHENANS

Coblence, 31 décembre. — La Haute Commission interalliée des territoires rhénans a interdit la grève des cheminots sur les territoires occupés et